



ACUFC

ASSOCIATION DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS
DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

Mémoire présenté au
Comité permanent de la science et de la recherche

par
**l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne
(ACUFC)**

dans le cadre de son étude sur
la recherche et la publication scientifique en français

22 novembre 2022

1. L'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne

L'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC) regroupe les 22 établissements postsecondaires francophones ou bilingues en contexte francophone minoritaire au Canada. Son mandat est d'assurer la représentation des intérêts collectifs de ses membres auprès du gouvernement fédéral dans le but d'améliorer l'accès aux études postsecondaires en français.

La recherche et la publication en français font partie des champs d'action prioritaires de l'ACUFC. L'Association a des liens avec les organismes fédéraux subventionnaires de la recherche pour faire connaître les défis de la recherche en français à l'extérieur du Québec. Elle a veillé à ce que la recherche soit prise en compte dans les récentes consultations pancanadiennes sur les langues officielles menées par Patrimoine canadien. Elle chapeaute aussi le Réseau de la recherche sur la francophonie canadienne, qui organise annuellement un colloque scientifique et plusieurs activités de mobilisation des connaissances.

2. La recherche en français dans les établissements de la francophonie canadienne

Dans la dernière année, l'ACUFC a aussi mené les États généraux sur le postsecondaire en contexte francophone minoritaire, une grande démarche de consultation pancanadienne qui s'est échelonnée de juin 2021 à mars 2022. Les objectifs de la démarche étaient de faire le point sur la situation de l'éducation postsecondaire en contexte francophone minoritaire au Canada et de trouver des solutions cohérentes, systémiques et durables pour assurer la pérennité de ce secteur. Le rapport final de la démarche, intitulé *Bâtir ensemble le postsecondaire en français de l'avenir*, a été lancé le 27 octobre 2022. Un chapitre entier du rapport est consacré à la recherche et à la publication scientifique en français¹. Trois grands constats sur la recherche en français se sont dégagés de la démarche.

¹ Le rapport complet est disponible au lien suivant : <https://egpostsecondaire.ca/documentation/>. Le chapitre consacré à la recherche se trouve aux pages 64 à 74. Un sommaire et une infographie, en français et en anglais, sont aussi disponibles sur cette page.

Premièrement, les chercheuses et les chercheurs dans nos établissements travaillent à la périphérie des grands réseaux de recherche. Les charges d'enseignement sont grandes, les personnes étudiant aux cycles supérieurs sont peu nombreuses, les collègues qui travaillent en français sur des thématiques similaires sont éloignés et les collègues anglophones ne comprennent pas toujours l'objet de recherche. Ces contextes limitent les occasions de collaboration et d'interaction scientifiques, alors qu'elles seraient des plus bénéfiques.

Deuxièmement, l'anglais s'impose plus que jamais comme langue véhiculaire dans un milieu de recherche scientifique de plus en plus international. Dans ce contexte, les membres du corps professoral mènent de plus en plus d'activités de recherche en anglais. Aussi, la méconnaissance des enjeux de recherche propres à la francophonie peut avoir une incidence négative sur les chances des chercheuses et chercheurs des communautés francophones de recevoir du financement. Ces personnes font également face à des obstacles structurels, incluant des critères d'évaluation inéquitables de la part des principaux organismes subventionnaires de la recherche et une offre d'aide à la recherche réduite en français. Une plus grande sensibilité aux particularités des communautés francophones neutraliserait les biais structurels qui affectent négativement les projets soumis par des chercheuses et des chercheurs des établissements de ces communautés.

Troisièmement, il existe des maillages très serrés entre le milieu de la recherche et le milieu communautaire dans les communautés francophones en situation minoritaire. D'ailleurs, il est souhaité que le corps professoral soit reconnu comme un maillon essentiel dans l'élaboration et l'application des connaissances que ces communautés ont d'elles-mêmes. Bien que le corps professoral souhaite assumer cette responsabilité sociale de produire des données pertinentes pour son milieu, il peut subir des pressions du fait que ce type de travail n'est pas toujours reconnu par les établissements et qu'il n'a pas toujours à sa disposition des ressources suffisantes pour y arriver.

3. Recommandations

Pour agir sur ces défis, six recommandations se sont dégagées de la démarche des États généraux². Elles sont les suivantes :

- a. Que le gouvernement fédéral reconnaisse et appuie la recherche effectuée en français et celle faite dans l'intérêt des communautés francophones et acadiennes comme un secteur prioritaire et distinct dans le prochain Plan d'action pour les langues officielles.**

Le gouvernement fédéral a pris l'engagement dans le Document de réforme des langues officielles de février 2021 et dans le projet de loi C-13 présentement à l'étude de prendre des dispositions pour favoriser la création et la diffusion d'information scientifique en français. Dans le cadre de son prochain Plan d'action, le gouvernement du Canada doit s'attarder à la progression vers l'égalité réelle dans ce domaine. Parmi les mesures positives qui pourraient être envisagées, le plan d'action pourrait, par exemple, prévoir des fonds pour que la communauté de la recherche puisse exploiter les données sur les langues officielles tirées du Recensement de 2021 et les futures données provenant de l'Enquête sur la population de langue officielle en situation minoritaire. Il pourrait aussi prévoir des mesures pour appuyer les modes de diffusion et de mobilisation des connaissances scientifiques et l'élaboration de matériel pédagogique en français adapté aux programmes postsecondaires dans les communautés francophones en situation minoritaire.

- b. Que le gouvernement du Canada finance la création du Service d'aide à la recherche en français au Canada (SARF) proposé par l'Acfas.**

La taille modeste de la quasi-totalité des établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire et les contraintes liées au contexte minoritaire (petites cohortes, accent mis sur l'enseignement, ressources financières insuffisantes, etc.) ne permettent pas d'offrir un soutien adéquat à la recherche effectuée en français dans chacun de ces établissements. Pourtant, l'existence d'activités de recherche en langue française contribue

² Les recommandations sont présentées en détails aux page 72 à 74 dans le bilan final des États généraux cité plus haut.

étroitement à la vitalité des communautés francophones et acadiennes, d'autant plus que ces dernières sont souvent l'objet de cette recherche. C'est pourquoi un service pancanadien destiné à soutenir la recherche en français, comme celui proposé par l'Acfas, est nécessaire. Comme le souligne aussi l'Acfas dans son mémoire déposé dans le cadre des consultations en vue du prochain Plan d'action pour les langues officielles, « un tel service permettrait au gouvernement fédéral d'améliorer son soutien à la production et à la diffusion des savoirs en français³ ». (Acfas, 2022, p. 8).

c. Qu'Innovation, Sciences et Développement économique Canada et les organismes fédéraux subventionnaires de la recherche adoptent des mesures équitables, ciblées et systémiques qui appuient la recherche réalisée en français à l'Extérieur du Québec ainsi que la recherche dans l'intérêt des communautés francophones et acadiennes.

Les mesures adoptées par les organismes subventionnaires fédéraux de la recherche au Canada ne permettent pas d'assurer l'égalité réelle sur le plan de la quantité d'activités appuyées en matière de recherche en français et de recherche réalisée dans l'intérêt des communautés francophones et acadiennes. Ces organismes pourraient rendre accessibles des enveloppes et des programmes qui correspondent mieux aux besoins et aux capacités des établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire, y compris les collèges, et les inviter à amorcer une révision des modes d'évaluation de l'excellence de la recherche en français.

D'autres mesures pourraient être envisagées, notamment les suivantes :

- Le maintien et l'élargissement des mesures visant à rééquilibrer les taux de succès des demandes soumises en français;
- La création et le maintien à long terme de programmes de financement qui ciblent les communautés francophones et acadiennes comme objet de recherche;

³ Acfas, 2022, *Soutenir la production et la diffusion des savoirs en français partout au pays*, Mémoire de l'Acfas déposé dans le cadre des consultations pancanadiennes sur les langues officielles, p. 8. En ligne : https://www.acfas.ca/sites/default/files/documents_utiles/MemoireAcfasConsultationsPancanadiennes2022Final.pdf.

- Le soutien aux chercheuses et aux chercheurs des communautés francophones et acadiennes pour leur permettre de participer à des réseaux de recherche francophones.

d. Que les organismes subventionnaires fédéraux appuyant la recherche et les établissements postsecondaires s'engagent à lutter contre les préjugés inconscients à l'égard de la recherche réalisée en français et dans l'intérêt des communautés francophones et acadiennes.

Les organismes subventionnaires doivent aussi être appuyés pour éviter qu'ils reproduisent des biais linguistiques inconscients dans le développement de programmes ou d'initiatives. Par exemple, l'outil Dimensions administré par les trois organismes et qui vise à promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion dans l'écosystème canadien de la recherche ne considère pas les minorités linguistiques comme étant un groupe sous-représenté en recherche. D'autres mesures pourraient être envisagées, comme :

- L'adoption d'une politique visant à empêcher les comités d'évaluation d'avoir recours au facteur d'impact des publications;
- La création d'une table de travail ayant pour mandat de revoir les critères de définition ou de mesure de l'excellence pour qu'ils prennent en compte la réalité de la recherche en français;
- L'élaboration d'outils permettant une veille continue de la proportion de demandes en français déposées et financées ainsi que celles ayant les communautés francophones et acadiennes comme objet de recherche;
- La mise en place de mesures d'appui pour les comités d'évaluation des demandes pour s'assurer que les demandes en français soient adéquatement évaluées.

e. Que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux appuient la diffusion, la mobilisation et la vulgarisation des connaissances produites en français et dans l'intérêt des communautés francophones et acadiennes.

Des mesures doivent être prises pour que le corps professoral puisse continuer de jouer pleinement ses rôles d'enseignement et de recherche dans l'intérêt des communautés francophones et acadiennes. Les gouvernements devraient appuyer financièrement les activités de diffusion et d'adaptation des connaissances dans l'intérêt de la communauté scientifique, de la société canadienne et des communautés francophones et acadiennes. Ils pourraient, par exemple, soutenir le développement et le fonctionnement de revues scientifiques en français, d'activités d'application des connaissances et d'animation de la vie scientifique en français partout au pays.

f. Que le gouvernement fédéral appuie le développement pérenne d'instances de recherche dans les domaines désignés comme prioritaires par les membres des communautés francophones et acadiennes et les établissements postsecondaires.

À partir de l'écosystème de recherche existant, un dialogue engageant des personnes représentant les établissements postsecondaires, les communautés francophones et acadiennes et le gouvernement fédéral permettra de déterminer les domaines de recherche prioritaires ainsi que les établissements en mesure de développer un leadership et une expertise en lien avec ces domaines. Ensuite, au moyen d'un appui financier adéquat, les établissements seront en mesure de répondre aux besoins de développement, de transfert et d'application des connaissances sur les communautés francophones et acadiennes, en fonction de leurs spécialités respectives. L'objectif sera d'assurer la complétude, à l'échelle nationale, des thèmes de recherche d'importance pour le développement des communautés francophones et acadiennes, puis de garantir le financement pérenne des instances de recherche existantes ou de nouvelles instances de recherche au sein des établissements ciblés. L'appui accordé à ces instances de recherche assurera le développement équitable du réseau d'établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire.

Au-delà des six recommandations visant la recherche et la publication en français formulées dans le bilan des États généraux, nous en ajoutons une dernière, relative au financement des établissements, qui fait écho à la première recommandation prioritaire du bilan et à la section 7 du bilan sur la pérennité financière de l'éducation postsecondaire en français.

g. Que les programmes d'appui au secteur postsecondaire dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire permettent aux établissements de demander du soutien pour leurs activités à long terme.

Le financement provenant de programmes fédéraux sont généralement attribués pour financer des projets ponctuels, ce qui ne permet pas de répondre véritablement aux besoins à long terme des établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire. Ce type de financement ne permet guère aux établissements qui en font la demande de se projeter dans l'avenir, sans compter qu'il crée de l'incertitude et qu'il nécessite un investissement de temps dans un contexte où les ressources humaines sont insuffisantes. Aussi, ce type de financement repose sur l'obtention de résultats à court terme et, par conséquent, il ne permet guère aux établissements qui en bénéficient de mettre en œuvre une stratégie de planification et d'innovation. Dans le domaine de la recherche, des programmes revus pourraient permettre, notamment, l'embauche de professeures régulières et de professeurs réguliers qui peuvent former une relève en recherche et obtenir du financement des organismes subventionnaires ou encore le développement de l'appui institutionnel à la recherche.

4. Conclusion

La recherche réalisée en français à l'extérieur du Québec et la recherche sur les communautés francophones et acadiennes alimentent une vie intellectuelle qui bénéficie à toute la société canadienne, incluant aux communautés francophones elles-mêmes et aux institutions fédérales qui ont besoin de données probantes sur les langues officielles au pays.

L'ACUFC poursuivra le travail avec ses établissements membres, la communauté de la recherche et des partenaires comme l'Acfas pour que ces efforts se pérennisent. Pour sa part, dans un

souci d'égalité réelle, le gouvernement fédéral doit poser des gestes conséquents pour veiller à ce que les conditions de la production et de la diffusion du savoir en français soient équivalentes à celles de la majorité anglophone.